

ratrappage

Par **nenette60650**, le **26/02/2010** à **23:30**

Bonjour,

Je suis en deuxième année et je n'ai pas validé mon premier semestre car j'ai eu 8.50. Je voudrais savoir comment fonctionne les ratrappages et surtout comment calculer les points que je dois rattraper pour atteindre au moins le 10.

Par **neverness**, le **27/02/2010** à **13:19**

Le calcul de la moyenne se fait en fonction des coefficients attribués à chaque UE au sein du semestre :)))
Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **27/02/2010** à **13:43**

Bonjour,

Il faudrait regarder ton règlement d'examen car chaque fac a ses modalités. Il précise notamment les matières à repasser, le plus souvent les matières sous la moyenne ou toute l'unité (chez nous ça a changé il y a quelques années, avant c'étaient juste les matières, maintenant l'unité). Il explique aussi les règles de compensation entre unités et les coefficients.

Par **SokEttE**, le **21/04/2010** à **15:58**

Oui c'est la secrétaire qui m'a donné cette information, cette mesure aurait pour but d'éviter que des étudiants profitent du système et vont seulement aux colles qu'ils souhaitent passer...je trouve cela quand même dégueulasse...parce que bosser pour toutes les colles puis finalement n'avoir plus aucune note c'est quand même gros!

J'ai dut à cause de cela aller au ratrappage, malade, annuler mes rendez vous médicaux...et donc c'est super comme état pour passer une colle...

Je suis consterné par cette organisation mais bon on ne peut pas lutter contre le système!

J'ai regardé dans le règlement des examens, pour voir si une telle disposition y figure, aucune information sur l'absence à un ratrappage de colle...

Par **alex83**, le **21/04/2010** à **18:51**

[quote="nenette60650":1piqdzqx]Bonjour,
Je suis en deuxième année et je n'ai pas validé mon premier semestre car j'ai eu 8.50. Je voudrais savoir comment fonctionne les rattrapages et surtout comment calculer les points que je dois rattraper pour atteindre au moins le 10.[/quote:1piqdzqx]

Salut, comme l'a justement fait remarqué [b:1piqdzqx]mathou[/b:1piqdzqx], il semble que ton administration sera mieux placée que les membres d'un forum pour te répondre. Jette un coup d'œil au règlement d'examen ou si ce n'est pas assez clair envoie un mail aux services de renseignement, ou encore, va directement au bureau de l'administration pour exposer tes interrogations.

Cordialement =)